

Programme de plantation de haies bocagères et de bosquets 2011

Les haies doivent être au minimum de 200 mètres d'un seul tenant ou en complément d'une haie déjà existante et hors lotissement. Le coût pour le planteur est de **1,50 € par mètre linéaire**.

Les bosquets doivent avoir une surface maximale de 50 ares (5 000 M2) au prix de **12 € l'are**.

Dans le prix sont inclus : les plants, le paillage biodégradable, les protections individuelles ainsi que les conseils techniques.

Contacts, renseignements :

CPIE Val de Vilaine : 02.99.72.69.25

Pipriac Communauté : 02.99.34.06.13

**Inscription dans votre
mairie le 14 octobre
au plus tard**

